

L'ALTERNANCE

Qu'est ce que c'est ?

L'alternance c'est allier la théorie (l'école) à la pratique (l'entreprise). Cela permet de mettre un premier pas dans le monde de l'entreprise.

Avantages

- Frais de scolarité pris en charge dans sa totalité, par votre entreprise d'accueil
- Bénéficier d'une rémunération
- Expérience professionnelle

Inconvénients

- Plus de vacances scolaires (mais des congés qui sont à prendre hors période école)
- Charge de travail supplémentaire
- Rythme école / travail qui peut être compliqué et soutenu



Pour qui ?

En école d'ingénieur elle est possible dès la première année du cycle ingénieur (après un BAC+2 : BUT/ BTS / Licence / CPGE) ou bien lors de la dernière année du cycle ingénieur.




Quel diplôme ?

Les étudiants en alternance bénéficient du statut étudiant et de salarié (paie, congés, couverture sociale, etc.). Ils obtiennent un diplôme d'ingénieur au même titre que les étudiants en initiaux.

Salaire minimum en contrat d'apprentissage

Sur la base du SMIC



	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 à 29 ans
Année 1	43%	53%	100%
Année 2	51%	61%	100%
Année 3	67%	78%	100%

2023



L'ALTERNANCE

Qu'est ce que c'est ?

Apprentissage

- Statut de l'élève employé: Les étudiants en apprentissage sont des **salariés de l'entreprise**, ce qui signifie qu'ils ont un contrat de travail avec l'entreprise et bénéficient d'un **salaire**.
- Durée de la Formation: L'apprentissage en école d'ingénieur se déroule généralement sur **3 à 5 ans**, en alternant entre l'école et l'entreprise.
- Objectif: L'objectif principal de l'apprentissage est d'acquérir une expérience professionnelle tout en poursuivant ses études, ce qui permet aux étudiants de développer des compétences pratiques en plus de leur formation académique.

Contrat de Professionnalisation

- Statut de l'élève salarié: Les étudiants en contrat de professionnalisation sont également des **salariés de l'entreprise** et reçoivent un **salaire**, mais le contrat est généralement de courte durée, **souvent de 1 à 2 ans**.
- Durée de la Formation: Les contrats de professionnalisation sont plus courts que les programmes d'apprentissage et sont souvent destinés à des formations spécifiques ou à des stages de courte durée.
- Objectif: Les contrats de professionnalisation sont axés sur l'acquisition de compétences pratiques et sur la mise en application immédiate de ces compétences dans le cadre de la formation.

L'alternance

- Statut de l'élève en alternance: Le terme "alternance" est plus générique et peut englober à la fois l'apprentissage et les contrats de professionnalisation. Les étudiants en alternance peuvent être sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- Durée de la Formation: Comme pour l'apprentissage, l'alternance peut impliquer une formation sur plusieurs années **en alternant entre l'école et l'entreprise**, mais cela peut aussi désigner des formations plus courtes en alternance.
- Objectif: L'objectif de l'alternance est de combiner l'apprentissage académique avec une expérience professionnelle, quel que soit le contrat spécifique.